

La politique, c'est nul!

Qui n'a pas été confronté à des adolescent-e-s ou de jeunes adultes désabusés, blasés voire dégoûtés de la vie politique?

Comment redonner du sens à l'engagement citoyen pour les élèves ou les étudiant-e-s face à leur désintérêt apparent?

► Le Plan d'études romand affirme que l'un des principes sur lesquels s'appuie l'éducation en Suisse romande et au Tessin est la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Convention relative aux droits de l'enfant. Pour lui donner corps, une discipline, «Citoyenneté», est prescrite dans le PER. Mais il s'agit de connaissances de base qui doivent être acquises par les élèves, ce qui n'est évidemment pas suffisant!

C'est en forgeant qu'on devient forgeron!

Une des pistes encouragées par l'éducation aux droits de l'enfant est que l'élève puisse exercer une action citoyenne qui ait du sens dans son quotidien. L'élève, considéré juridiquement comme un enfant jusqu'à sa majorité, est sujet de droit et peut ou doit exercer ses droits et ses responsabilités. Comment le faire dans le cadre scolaire?

Il y a de nombreuses occasions dans lesquelles la citoyenneté de l'élève peut être prise en compte: les conseils de classe qui peuvent déboucher sur des décisions collectives qui seront ensuite respectées et dont l'enseignant-e est le/la garant-e; les projets d'établissement dans lesquels les élèves sont partie prenante dans l'élaboration du projet; les médiations entre pairs, les conseils d'établissement qui invitent les délégués de classe; l'élaboration d'une charte en commun, etc. Pour mettre en

place ces activités didactiques et pédagogiques, des moyens d'enseignement existent pour chacun des cycles du PER (cf. encadré).

Une réciprocité nécessaire

Le fait que l'élève, en tant qu'enfant, a des droits est une affirmation inaliénable: il ne peut en aucun cas voir ses droits suspendus. Cependant, affirmer qu'il a des droits implique qu'il a des devoirs ou des responsabilités. Si les élèves savent répéter qu'ils ont le droit à la liberté d'expression, à la liberté d'opinion, ce qui est vrai, cela implique une réciprocité. Pour que je puisse reconnaître ma dignité comme porteur-teuse de droit, je dois reconnaître celles des autres (élèves et enseignant-e!).

Des attitudes à développer

La responsabilité (qui permet de répondre à l'autre de ses propres actes) et la pensée critique (qui permet d'avoir un jugement éclairé et d'agir en conséquence) sont deux attitudes qu'il est nécessaire de développer pour encourager l'exercice de la citoyenneté. Ces deux attitudes permettent à l'élève de réfléchir aux conséquences de ses choix et de ses actions, pour lui et pour les autres, et de déterminer les actions les plus cohérentes quant à ses valeurs. Elles s'exercent à travers des activités citoyennes et deviennent des compé-

tences lorsqu'elles sont mises en œuvre dans une nouvelle situation.

Dans la mesure où ces compétences sont développées, où elles ont du sens durant la scolarité, où les choix et les responsabilités sont respectés par l'institution, les élèves, sujets de droit aujourd'hui et demain, pourront donner du sens à l'engagement politique. ●

Quelques propositions pratiques

A partir de situations de la vie quotidienne en lien ou non avec l'école, des jeux de cartes permettent d'apprendre à se situer: *Zack!* (cycles 1 et 2), *Conflixbbox* (cycle 3).

Des DVD avec des courts-métrages permettent de lancer une réflexion, par exemple *Du respect, pas du racisme* (cycles 2 et 3).

La collection «Les goûters philo», par exemple *La justice et l'injustice* (cycle 2).

Fiches «droits de l'enfant» pour chaque cycle afin de travailler sur différentes thématiques liées à l'éducation aux droits de l'enfant:

<http://droitsenfants.education21.ch>

Vous trouverez tous ces moyens pédagogiques, et bien d'autres, sous www.education21.ch/fr, puis sous Shop.